

## 2 messages du nouveau directeur du CNDP aux personnels.

**Numéro d'inventaire** : 1978.05697 (1-2)

**Auteur(s)** : Gabriel Quencez

**Type de document** : manuscrit, tapuscrit

**Éditeur** : CNDP (Paris)

**Date de création** : 1976

**Inscriptions** :

- ex-libris : avec

**Description** : 2 feuilles tapuscrites.

**Mesures** : hauteur : 297 mm ; largeur : 210 mm

**Mots-clés** : Musée pédagogique et ses successeurs

**Filière** : aucune

**Niveau** : aucun

**Nom de la commune** : Paris

**Nom du département** : Paris

**Autres descriptions** : Langue : Français

Nombre de pages : 2 + 2

**Lieux** : Paris, Paris

Centre National de Documentation Pédagogique

---

Paris, le 23 août 1976

Le Directeur Général

aux membres du personnel de l'ex-OFRATEME

---

Au moment où je prends mes fonctions à la tête du Centre National de Documentation Pédagogique, ma pensée se tourne vers tous ceux qui avec moi vont donner vie au nouvel organisme.

En fait, si l'OFRATEME est juridiquement mort le 3 août dernier sa mission spécifique n'en continue pas moins et contrairement à ce qu'on a pu penser ou écrire, mon arrivée ne représente ni coupure, ni reniement du passé. J'entends en effet, avec les moyens qui me seront donnés, poursuivre l'excellente politique de présence dans l'audio-visuel qui fut celle de M. Raynaud. De même l'enseignement à distance, dont la qualité est incontestée, restera au premier plan de mes préoccupations.

Continuité donc ! Mais aussi mission nouvelle et essentielle, puisque le décret du 3 août charge le CNDP d'apporter son concours à la formation initiale et permanente des maîtres de tous les niveaux des enseignements scolaires. A cette fin, nous serons désormais chargés d'élaborer et de diffuser une documentation pédagogique utilisant tous les supports, écrits et audio-visuels, et tous ceux que les techniques modernes de communication peuvent créer.

Pour mener cette action à bien, une partie des effectifs de l'ex-INRDP et la totalité de ceux des CRDP et des CDDP vont nous rejoindre, tandis que, dans une démarche inverse, quelques dizaines de nôtres plus tournés vers la recherche iront grossir les rangs de l'Institut National de la Recherche Pédagogique.

Réussir l'amalgame des nouveaux venus et des anciens de l'OFRATEME sera ma tâche primordiale des prochains mois. Je m'y emploierai dès que, la période des premiers contacts terminée, un interlocuteur me sera donné en la personne du nouveau Directeur de l'INRP. De cette concertation devrait sortir un nouvel organigramme adapté à nos nouvelles fonctions et dont j'aurai l'occasion de vous reparler.

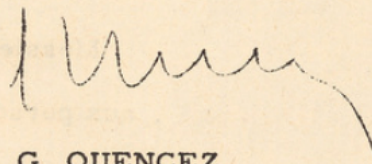
.../...





Cette réflexion devrait déboucher sur une mise en commun lors d'une réunion que j'envisage d'organiser avec vos Directeurs au moment de la rentrée.

En attendant cette première prise de contact par personnes interposées - et que j'espère bien compléter rapidement par une visite de vos établissements - je vous dis toute ma confiance et le plaisir que j'aurai à travailler avec vous.



G. QUENCEZ.







Service Musée

(A Paris circuler)

Le 2.9.76 au service

*[Signature]*

Centre National de Documentation Pédagogique

Paris, le 23 août 1976

*[Signature]*

Le Directeur Général

. à Messieurs les Directeurs des CRDP

Messieurs les Directeurs des CDDP

. aux personnels des CRDP et CDDP

Vous n'êtes pas sans savoir que le décret du 3 août intègre désormais les CRDP, les CDDP, le CNTE, les services de documentation de l'ex-INRDP et de l'ex-OFRATEME ainsi que tout le service audio-visuel de celui-ci dans un nouvel établissement public : le CNDP.

Au moment où je prends la direction de cet organisme, je tiens à vous dire la joie que j'ai à vous y accueillir. A maintes reprises, en tant qu'homme de terrain et qu'utilisateur de leurs services, j'ai pu apprécier la place essentielle que tiennent les CRDP et les CDDP dans la vie pédagogique de ce pays. Je sais aussi la somme de dévouement, d'imagination et d'opiniâtreté qui se cache derrière cette réussite et lui donne toute sa signification.

Le décret du 3 août ne change pas fondamentalement vos missions. Il en redit cependant l'importance et en précise la portée en insistant sur la place essentielle que devra y tenir désormais la formation des enseignants. En liaison étroite avec l'Inspection Générale, nous devons en effet élaborer et diffuser une documentation pédagogique ainsi qu'une documentation sur le contenu des enseignements en vue de la formation et du perfectionnement des maîtres.

Je vous demande de réfléchir dès à présent aux formes que pourrait prendre cette nouvelle mission et à la place que vous pourriez y tenir.

... / ...

